

OFFICE TOGOLAIS DES RECETTES

COMMISSARIAT GENERAL

COMMISSARIAT DES IMPÔTS

REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail-Liberté-Patrie

NOTE DE SERVICE N° 013 /OTR/CG/ CI relative à
l'allègement des formalités en matière de création d'entreprises

Dans le cadre de la mise en œuvre des réformes relatives à l'allègement des procédures en matière de création d'entreprises, le commissaire des impôts porte à la connaissance des opérateurs économiques que **la formalité d'enregistrement des statuts de création d'entreprise se fait désormais au centre de formalités des entreprises (CFE) au même moment que les autres formalités de création.**

Le commissaire des impôts compte sur la bonne collaboration de tous pour l'observation scrupuleuse de la présente note qui prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Lomé, le 21 MARS 2014

Le Commissaire des Impôts



Esso Wavana

Esso-Wavana ADOYI